

Envoi : 23/04/2018
Réception par le Préfet : 23/04/2018
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE
PROGRAMME VIE SCOLAIRE
SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES
ANNEE 2018 - PREMIERE LISTE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-8-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse en 2018.
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au Budget Primitif 2018 du Département du Haut-Rhin.
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la première liste de l'année 2018 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 149 180 € ;
- accorde aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé à la présente délibération ;
- précise que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants et qu'elles feront l'objet d'un versement unique ;
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 -2628 – 003 ;
 - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 6574 -2628 – 003 ;
 - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 65737 -2628 – 003.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité